



**MINISTÈRE  
DE L'INTÉRIEUR  
ET DES OUTRE-MER**

*Liberté  
Égalité  
Fraternité*



**Arrêté numéro 2022-12-353 du 22 décembre 2022**

**portant désignation des membres du comité social de la police nationale en Eure-et-Loir**

**Le Préfet d'Eure-et-Loir,  
Chevalier de la Légion d'Honneur  
Officier de l'Ordre Nationale du Mérite**

**Vu** le code général de la fonction publique ;

**Vu** le décret n° 2020-1427 du 20 novembre 2020 relatif aux comités sociaux d'administration dans les administrations et les établissements publics de l'État;

**Vu** l'arrêté du 3 juin 2022 instituant des comités sociaux d'administration au sein des ministères de l'Intérieur et des outre-mer ;

**Vu** l'arrêté du 6 octobre 2022 relatif aux modalités d'organisation du vote électronique par internet pour l'élection des représentants du personnel au sein des instances de représentation du ministère de l'Intérieur et des outre-mer ;

**Vu** le procès-verbal de dépouillement et de proclamation des résultats du 8 décembre 2022,

**Arrête :**

#### **Article 1<sup>er</sup>**

Le comité social d'administration de proximité de la police nationale en Eure-et-Loir est composé comme suit :

a) Représentants de l'administration :

- Le directeur départemental de la sécurité publique d'Eure-et-Loir ;
- Le directeur départemental adjoint de la sécurité publique d'Eure-et-Loir, chef de la circonscription de sécurité publique de Dreux ;
- Le commissaire central adjoint de la circonscription de sécurité publique de Chartres ;
- Le chef du service de gestion opérationnelle de la direction départementale de la sécurité publique d'Eure-et-Loir ;
- L'adjoint au chef du service de gestion opérationnelle de la direction départementale de la sécurité publique d'Eure-et-Loir ;

- Le chef du bureau des ressources humaines de la direction départementale de la sécurité publique d'Eure-et-Loir ;
- Le chef du bureau de liaison et de soutien de la circonscription de sécurité publique de Dreux ;
- Le médecin de prévention du centre de gestion de la fonction publique territoriale d'Eure-et-Loir ;
- L'assistant social du ministère de l'Intérieur en charge des personnels de la police nationale d'Eure-et-Loir ;
- Le psychologue du ministère de l'Intérieur en charge des personnels de la police nationale d'Eure-et-Loir.

b) Représentants du personnel : 6 membres titulaires et 6 membres suppléants.

Le président est assisté, en tant que de besoin, par les membres de l'administration exerçant des fonctions de responsabilité et concernés par des questions soumises à l'avis du comité.

## Article 2

Sont désignés en qualité de représentants du personnel au sein du comité social d'administration susmentionné :

### Au titre d' ALLIANCE PN – UNSA POLICE – SNIPAT – SYNERGIE OFFICIERS – UATS – SCPN – SNPPS – SICP – UDO – SPPN – UNSA FASMI

#### Membres titulaires

M. MATIGNON Bruno  
M. DIEULAFAIT Florian  
M. CLERICO Florian  
Mme CORNIAUX Sophie  
Mme GARNIER Sylvaine

#### Membres suppléants

M. COURARD Elvis  
M. PELE Pierrick  
Mme MATIGNON - ZIMMERMANN Lydie  
Mme FURRER Jessica  
M. FRESSE Cyril

### Au titre d'UNITÉ SGP POLICE FO

#### Membre titulaire

M. SAINT-AIMÉ Patrick

#### Membre suppléant

M. HUBERT Patrice

## Article 3

### **Article 3**

Le mandat des membres du comité social d'administration susvisé entre en vigueur à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2023.

### **Article 4**

Le Préfet d'Eure-et-Loir est chargé de l'exécution du présent arrêté.

Chartres, le

**22 DEC. 2022**

Le Préfet d'Eure-et-Loir,  
Pour le Préfet  
et par délégation  
Le Secrétaire Général

A handwritten signature in blue ink, consisting of a large, sweeping loop followed by a horizontal line and a small flourish.

Yann GÉRARD